

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès  
-----

Décret n° 2 003 - 256 du 23 octobre 2003  
approuvant le transfert du permis de recherche d'hydrocarbures  
liquides dit "Permis Kouilou" au profit de la société Zetah Kouilou  
Limited

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 24-94 du 29 août 1994 portant code des hydrocarbures ;

Vu l'ordonnance n° 1-98 du 10 janvier 1998 portant approbation du contrat de partage de production "Kouilou" ;

Vu le décret n° 97-68 du 4 avril 1998 tel que modifié par le décret n°99-274 du 31 décembre 1999 portant attribution au Groupe Zetah d'un permis de recherche d'hydrocarbures liquides dit "Permis Kouilou" ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la demande d'autorisation de transfert du permis de recherche d'hydrocarbures liquides dit " Permis Kouilou" présentée par monsieur le directeur général de la société Zetah M&P Congo en date du 16 juillet 2003.

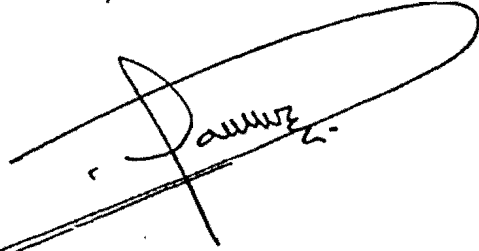
DECRETE :

Article premier : Est approuvé, avec effet au 16 juillet 2003, le transfert du permis de recherche d'hydrocarbures liquides dit " Permis Kouilou" au profit de la société Zetah Kouilou Limited, précédemment accordé au groupe Zetah par décret n° 97-68 du 4 avril 1998 susvisé.

Article 2 : Un avenant au contrat de partage de production du permis de recherche des hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis Kouilou », signé le 14 décembre 1996 entre la République du Congo et le groupe Zetah, sera conclu pour tenir compte du changement de titulaire et sera approuvé par des textes spécifiques.

Article 3 : Le ministre des hydrocarbures est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

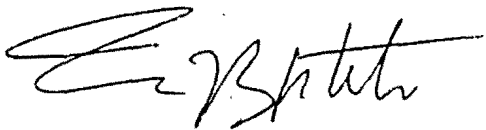
Fait à Brazzaville, le 23 Octobre 2003

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. SASSOU N'GUESSO', with a long horizontal stroke extending to the left.

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Baptiste Tati Loutard', written in a cursive style.

Jean-Baptiste TATI LOUARD.